

## Peut-on exercer les dons spirituels avant d'être baptisé d'eau ?



Question d'un Internaute : " *Est-ce que je peux demander des dons spirituels lorsque je ne suis pas baptisé d'eau ?*"

Si vous posez cette question, qui montre que vous voulez vivre la vie de l'Esprit, c'est que vous êtes un chrétien né de nouveau ? Alors pourquoi vouloir mettre la charrue avant les bœufs, comme on dit ? :

'Repentez-vous, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ, pour le pardon de vos péchés ; et vous recevrez le don du Saint-Esprit.' ([Actes 2.38](#))

1. Repentez-vous
2. baptisé au nom de Jésus-Christ
3. vous recevrez le don du Saint-Esprit

Voilà l'ordre biblique. Les dons spirituels sont une suite logique au baptême du Saint-Esprit (Cliquez sur ce lien : [Comment recevoir le baptême dans le Saint-Esprit ?](#)). Mais le Saint-Esprit est souverain, et il peut bouleverser cet ordre normal des choses, comme cela s'est produit dans la maison de Corneille à Césarée ([Actes 10.44-48](#)). Mais cette expérience ponctuelle ne peut pas avoir un caractère normatif.

[Jean-Claude Guillaume](#)

**Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !**

6 Partages

### Partager par email

Ce texte est la propriété du TopChrétien. Autorisation de diffusion autorisée en précisant la source. © 2021 - [www.topchretien.com](http://www.topchretien.com)